

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} août 2014 - 15 h 00 – Point 5 -

L'an deux mille quatorze, le premier août, à quinze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 28-07-2014

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme BOGET Chantal. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. REYNAUD Robert. M. TARDY Lionel.

Absents excusés : Mme CETTOUR Nadège. Mme HUGUES Annie. M. GUEYTTE Dominique.

Secrétaire de séance : M. REYNAUD Robert.

Délibération n° 1

Objet : SyME05, Modification statutaire du syndicat mixte d'électricité des Hautes-Alpes

Lors de l'assemblée générale du syndicat mixte d'électricité des Hautes-Alpes du 26 juin 2014, les élus ont décidé de compléter les compétences obligatoires du syndicat au titre de l'électricité, de la création et de l'entretien des infrastructures de charge de véhicule électrique entraînant ainsi la réadaptation de ses statuts. Madame le Maire ayant présenté les statuts modifiés du syndicat, elle propose de se prononcer sur la modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification statutaire

VOTE : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 2/09/2014
Reçu en Préfecture le : 4/09/2014
Publié le : 4/09/2014

Le Maire,



Madame Josy OLIVIER.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} août 2014 - 15 h 00 – Point 6 -

Délibération n° 2

L'an deux mille quatorze, le premier août, à quinze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 28-07-2014

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme BOGET Chantal. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. REYNAUD Robert. M. TARDY Lionel.

Absents excusés : Mme CETTOUR Nadège. Mme HUGUES Annie. M. GUEYTTE Dominique.

Secrétaire de séance : M. REYNAUD Robert.

Objet : Raton, projet d'alimentation en eau potable du hameau

Le rapport d'étude hydrogéologique rendu par le bureau d'étude Téthys en vue de l'alimentation en eau potable du hameau de Raton conclut à deux solutions dont le coût a été estimé.

- Solution n° 1 Création d'un réseau indépendant alimenté par une nouvelle ressource pour un coût estimé de 165 000 € dont les inconvénients sont nombreux : autorisation à obtenir pour l'exploitation d'une nouvelle ressource en eau (dossier loi sur l'eau), dépenses de fonctionnement à prendre en compte (analyses d'eau réglementaires, nettoyage du réservoir, coût énergétique du pompage, usure des pompes, etc.), gestion d'un point d'eau supplémentaire avec des risques de pollution.

- Solution n° 2 Alimentation à partir du réseau communal pour un coût estimé de 201 500 € dont les inconvénients sont plus limités : installation d'une fontaine (prélèvement d'eau supplémentaire sur la ressource communale de l'Estang), solution la plus onéreuse en termes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil opte pour la solution n° 2 considérant les avantages de celle-ci : coûts de fonctionnement réduits, travaux concernant uniquement la mise en place de canalisations.

Autorise le maire à chercher des financements pour cette opération

Approuve le plan de financement suivant : Subventions 80 % Autofinancement communal 20 %

VOTE : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 2/09/2014
Reçu en Préfecture le : 4/09/2014
Publié le : 4/09/2014

Le Maire,

Madame Josy OLIVIER.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} août 2014 - 15 h 00 – Point 9 -

Délibération n° 3

L'an deux mille quatorze, le premier août, à quinze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 28-07-2014

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme BOGET Chantal. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. REYNAUD Robert. M. TARDY Lionel.

Absents excusés : Mme CETTOUR Nadège. Mme HUGUES Annie. M. GUEYTTE Dominique.

Secrétaire de séance : M. REYNAUD Robert.

Objet : AMF, Motion de soutien à l'action de l'association des maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état

Sur présentation de l'adjoint Jean-Jacques Ferrero, le conseil adopte la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

VOTE : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 2/09/2014

Reçu en Préfecture le : 4/09/2014

Publié le : 4/09/2014

Le Maire,



Madame Josy OLIVIER.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de (ou l'intercommunalité de.....) rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de (ou l'intercommunalité de...) estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de ... (ou l'intercommunalité de ...) soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.